

**N°2024 12 A576**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**Réglementation de la circulation et stationnement des véhicules à l'occasion du  
MARCHE DE NOEL organisé par l'association Les fées mères  
Du Jeudi 12 décembre 9h au Lundi 16 décembre 18h**

Le Maire de PONTVALLAIN,  
Vu le Code de la route et notamment les articles R 411-25, -2, -26, -28, -27, R 414-14,  
R 411-8, -2, -4,  
Vu le Code des Communes, notamment les articles L 131-2, L 131-3 , L 131-4 et L 184-13 ,  
Considérant qu'il est nécessaire **pour la sécurité publique d'interdire la circulation et le  
stationnement des véhicules du Jeudi 12 décembre 2024 à partir de 9h au Lundi  
16 décembre 2024 18h, à l'occasion du MARCHE DE NOEL organisé par Les fée  
mères, de la place de la Mairie à l'entrée du parking au 15 rue du 11 Novembre,  
ainsi que la cours Mairie.**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** - La circulation et le stationnement des véhicules quelle qu'en soit la nature  
et le poids sera interdite du Jeudi 12 décembre 2024 à partir de 9h au Lundi 16 décembre  
2024 18h de la place de la Mairie à l'entrée du parking au 15 rue du 11 novembre, ainsi que  
la cours Mairie

**Article 2** - Pendant la durée de l'interdiction, le détournement de la circulation sera effectué  
dans les deux sens D.13 - D.307 - Chemin rural n° 56 dit du Haut Bois - C.D.13.

**Article 3** - Sur le Boulevard Dubois Lecordier, un accès à l'Hôpital Local et la Maison de  
Retraite du Prieuré sera laissé libre à partir du C.D.307.

**Article 4** - La signalisation réglementaire temporaire sera mise en place par la municipalité.

**Article 5** - Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités de la déviation et sera  
affiché pour information des usagers à la Mairie de PONTVALLAIN.

**Article 6** - Monsieur le Maire de PONTVALLAIN, Gendarmerie de PONTVALLAIN, sont chargés,  
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Pontvallain, le 07 Décembre 2024

X.GAYAT Maire

